

Date de convocation : 8 avril 2025Date d'envoi : 8 avril 2025Date d'affichage : 8 avril 2025**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2025****LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 2 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024

(Sophie MOURARET ayant dû quitter la salle, n'a pas participé aux débats, ni au vote, pour ce point)

Le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus des comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	1 872 059.66 €	1 736 880.02 €	3 608 939.68 €
Dépenses	1 622 528.08 €	1 826 421.53 €	3 448 949.61 €
Résultat de l'exercice	249 531.58 €	-89 541.51 €	159 990.07 €
Résultat antérieur reporté	100 000.00 €	374 782.94 €	474 782.94 €
Résultat de clôture	349 531.58 €	285 241.43 €	634 773.01 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la commune portant expérimentation du Compte Financier Unique par la commune pour l'exercice 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que ce Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion,

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote du Compte Financier Unique,

Considérant que le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Patrick CORTIAL pour le vote du Compte Financier Unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, à la majorité : 20 voix pour, 1 abstention (GIMON Jean-Paul) :

- Adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 007-210702312-20250414-2024_04_14_11C-DE



Le Maire,
Philippe ROUX



ARRETE - SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
 Reçu en préfecture le 17/04/2025
 Publié le 17/04/2025
 ID : 007-210702312-20250414-2024_04_14_11C-DE

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 21

 VOTES : Pour 20
 Contre 0
 Abstentions 1

 Date de convocation : 08/04/2025

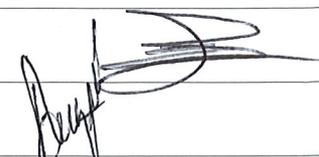
Présenté par le Maire **Patricia CORTIAL**
 Premier Adjoint
 A ST ETIENNE DE FONTBELLON le 14/04/2025

Le Maire



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
 A ST ETIENNE DE FONTBELLON , le 14/04/2025
 le Conseil Municipal

ALLIX Jean-Marie	
BARBAROUX Sylvie	
BENOIT Nadine	
BOIRON Yves	
BOUDON Alain	
CADET Dominique	
CHARRE Béatrice	
COMPERE Philippe	
CORTIAL Patrick	
FARJON Philippe	
GIMON Jean-Paul	
JABRY Alain	
LIOUTIER Pascale	
MARION Martine	
MARTIN Marie-France	
MATHON Sébastien	

MAZON Elisabeth	
MOURARET Sophie	
PERRIER Bernadette	B. Perrier
ROBERT Sonia	Sobert
ROURE Christine	Procurator à ROUX P.
VACHERESSE Marc (procurator à P. CORTIAL)	Procurator à CORTIAL P.

Certifié exécutoire par le
et de la publication, le

Maire *Patrick*
Premier Adjoint

, compte tenu de la transmission en SOUS préfecture, le 17/04/2025

A ST ETIENNE DE FONTBELLON, le 17/04/2025

Le Premier Adjoint
Patrick CORTIAL





Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 007-210702312-20250414-2024_04_14_11C-DE

